



Frais de résiliation bouygue telecom

Par **flocon84**, le **14/03/2011 à 13:43**

Bonjour,rrnAu mois de Janvier, j'ai fais une lettre avec accusé de réception demandant la résiliation de mon contrat téléphone mobile en cours d'engagement. Le motif étant "déménagement à l'étranger", aucun frais de résiliation n'aurait du être mis en œuvre.rnSur cette lettre, j'ai demandé qu'on me recontacte avant de lancer la procédure si il y a effectivement des frais de résiliation.rnrnLe justificatif "bail du logement à l'étranger" étant signé avant la demande de résiliation, dans ce cas, les frais de résiliation sont donc demandé.rnrnMa demande de rappel n'a pas été pris en compte.rnBouygue telecom stipule avoir envoyé un courrier de rappel avant procédure (informatisé), mais je n'ai rien reçu.rnrnJ'ai donc reçu une facture de 300 euros.rnLa faute est selon moi à personne, ou plutôt à la poste! Mais aucun suivi de courrier n'est existant chez la poste.rnrnPour bouygue tous a été fait normalement, et pour ma part ma demande de rappel n'a pas été pris en compte.rnrnLa situation m'oblige à payer alors que j'avais bien stipulé ma demande de rappel qui a été faite...rnrnMa demande de recours gracieux ou de négociation a été rejetée.rnrnComment puis-je justifier de mes droits de consommateur?rnrnCordialement